

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2020

Le samedi 11 juillet 2020, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire.

Le maire ouvre la séance.

PRESENTS : 14

M. COGGIA François, Mme AIUTI Dominique, M. COGGIA Jean Dominique, M. AMPART Jean Claude, M. DANIELLI François, Mme PADRONA Françoise, Mme ANDREI Brigitte, Mme DELFINI Viviane, M. RAFFALLI Louis, M. LAPORTE Bernard, M. SPADA Sébastien, M. CERVIOTTI Jean Louis, M. MALATESTA Ludovic, Mme BIFERALLI Martine

ABSENT REPRESENTE : 1

M. CAVIGLIOLI Etienne, excusé, donne procuration à Jean-Louis CERVIOTTI premier adjoint.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COGGIA Jean Dominique

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le maire expose l'ordre du jour

1- Désignation de deux conseillers municipaux délégués

Le Maire propose de désigner deux conseillers municipaux délégués,

1er conseiller délégué Jean-Claude AMPART

2ème conseiller délégué Dominique AÏUTI

Cette proposition est votée à l'unanimité.

2- Indemnités de fonction du Maire des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Le Maire présente le projet d'indemnités de fonction versées au maire, aux adjoints et aux deux conseillers municipaux délégués.

FONCTION	TAUX APPLIQUÉ	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	40,3	1567,43
1er Adjoint	7,7	299,49
2ème adjoint	7,7	299,49
3ème adjoint	7,7	299,49
4ème adjoint	7,7	299,49
1er conseiller délégué	6	233,36
2ème conseiller délégué	6	233,36

Cette proposition est votée à l'unanimité.

3- Délégation des fonctions du Maire aux conseillers délégués et conseillers municipaux.

Budget	COGGIA Jean-Dominique	2ème adjoint
Archéologie, mise en valeur du patrimoine sur Sagone	WIEL épouse BIFERALI Martine	Conseillère municipale
Archéologie, mise en valeur du patrimoine sur Coggia Village	CERVIOTTI Jean-Louis	1er adjoint
Commémorations, festivités, activités sportives	DANIELLI François	Conseiller municipal
Éclairage public	DANIELLI François	Conseiller municipal
Réseaux informatique, téléphonie, internet	CERVIOTTI Jean-Louis	1er adjoint
Aménagement rural, sentiers, chemins, chasse, pêche, animaux	SPADA Sébastien	4ème adjoint
Urbanisme PLU	AMPART Jean-Claude	2ème conseiller délégué
Voirie communale et départementale SAGONE	CAVIGLIOLI Etienne	3ème adjoint
Voirie communale et départemental COGGIA Village	MALATESTA Ludovic	Conseiller municipal
Affaires portuaires	AÏUTI Dominique	2ème conseiller délégué
Aménagement et entretien du littoral	PADRONA Françoise	Conseillère municipale
Affaires agricoles	LAPORTE Bernard	Conseiller municipal
Relations avec l'Education nationale	COGGIA Jean-Dominique	2ème adjoint
Environnement, propreté, déchets	AÏUTI Dominique	2ème conseiller délégué
Petite enfance	DELFINI Viviane	Conseillère municipale
Comité des fêtes, auberge, salle polyvalente	ANDREÏ Brigitte	Conseillère municipale
Réglementation interne	LAPORTE Bernard	Conseiller municipal
Communication	COGGIA Jean-Dominique	2ème adjoint

4- Délégation du Conseil municipal aux maires.

Le Maire lit la liste des délégations du conseil municipal au Maire. Cette liste est acceptée à l'unanimité.

5- Désignation des grands électeurs

Le conseil municipal vote à l'unanimité la désignation suivante des grands électeurs et de leurs suppléants:

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
COGGIA François	LAPORTE Bernard
AÏUTI Dominique	PADRONA Françoise
AMPART Jean-Claude	SPADA Bastien

6- Désignation des délégués au SIVOM VICO-COGGIA

Le conseil municipal désigne par un vote à l'unanimité

CERVIOTTI Jean-Louis COGGIA Jean-Dominique

7- Désignation des délégués du syndicat d'énergie de la Corse du sud

Le conseil municipal désigne à l'unanimité

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
COGGIA François	COGGIA Jean-Dominique
AMPART Jean-Claude	DANIELLI François

8- Composition du bureau d'adjudication et de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal désigne à l'unanimité les trois délégués titulaires qui siégeront sous la présidence du Maire :

MALATESTA Ludovic, RAFFALLI Louis, SPADA Sébastien

9- Attribution d'une mission à un personnel délégué à la gestion et à l'entretien du réseau d'eau.

Le personnel chargé de l'entretien du réseau d'eau étant en congé de maladie et cette mission très spécifique requérant des compétences particulières qu'aucun autre employé municipal ne maîtrise, le

conseil municipal vote délégation au Maire pour l'attribution d'une mission à un personnel délégué à l'entretien du réseau d'eau.

La séance est clôturée à 23H 30